

Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité de Crabtree.

« Lors d'une séance ordinaire du 6 décembre 2010, le Conseil municipal a adopté le règlement 2010-178 et intitulé: « Règlement décrétant des travaux d'implantation d'infrastructures d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial et de voirie dans le cadre de l'aménagement d'un mini-parc industriel dans la zone I-2 et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 494 232,01 \$, \$ »

».

»

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Ce registre sera accessible de 9:00 à 19:00 heures mardi le 14 décembre 2010 au bureau de la municipalité au 111, 4<sup>e</sup> avenue à Crabtree.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 269. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le mercredi 15 décembre 2010 à 10:00 heures au bureau de la municipalité.

Le règlement peut être consulté en tout temps au bureau de la municipalité du lundi au vendredi entre 8:30 heures et 16:30 heures.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité:

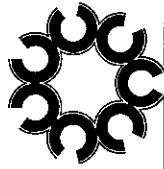
DONNÉ à ..... *Crabtree* ..... ce ..... *8 décembre* jour  
de l'année ..... *2010* .....

..... *Stéphane Bernier* .....  
Secrétaire-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), ..... *LIÉAEE ROXBEAU* ..... de la municipalité  
..... *d.E. CRABTREE* .....  
ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le .....  
..... *8 décembre 2010* ..... entre ..... *10h* ..... et ..... *17h* ..... heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce ..... *8 décembre 2010* .....  
..... *Stéphane Bernier* .....



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC



## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

1. Condition générale à remplir le 6 décembre 2010
  - Être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité, et depuis au moins six mois, au Québec;
  - Être depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité. Pour que la personne ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à ce titre puisse exercer ce droit, la municipalité doit avoir reçu un écrit signé par elle ou une résolution demandant cette inscription.
2. Condition supplémentaire particulière aux personnes physiques, à remplir le 6 décembre 2010;
  - Être majeur et de citoyenneté canadienne.
3. Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'une place d'affaires de la municipalité;
  - Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires.
4. Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale;
  - Désigner par une résolution, parmi ses membres administrateurs ou employés, une personne qui le 6 décembre 2010 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

**DONNÉ à** ..... *C. ABTAE* ..... **ce** ..... *5 décembre* ..... **jour**  
**de l'année** ..... *2010* .....

.....  
*Robert Landeau*  
 Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), ..... *VERA E. Landeau* ..... de la municipalité  
 ..... *de Crabtree* .....  
 certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public  
 ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le .....  
 ..... *8 décembre 2010* ..... entre ..... *10h* ..... et ..... *17h* ..... heures.  
 En foi de quoi, je donne ce certificat ce ..... *5 décembre 2010* .....

.....  
*Robert Landeau*